

Communiqué de presse

La fracture numérique s'invite au sein de la téléconsultation ou comment contribuer aux Inégalités de santé

La Fédération Nationale des Centres de santé (FNCS) a interpellé par courrier le 30 mars dernier le directeur général de la CNAM pour demander, qu'à l'égal des téléconsultations, les consultations téléphoniques soient également cotées pendant une période de 3 mois.

Cette demande s'ancre sur notre connaissance du réel. Les centres de santé se sont mobilisés pour mettre en place la téléconsultation. Si nombre de nos patients disposent des moyens pour en bénéficier, nous savons également que certains d'entre-eux n'en ont pas la possibilité, notamment dans les territoires populaires et parmi ¹nos patients âgés.

«13 millions de personnes sont « éloignées du numérique», dont 6,7 millions qui ne se connectent « jamais » à Internet.

Les non-diplômés, les personnes âgées, sont parmi les plus touchés par ces inégalités » sans compter les « zones blanches » de certains territoires. Un chiffre particulièrement important

Malheureusement cette fracture numérique a des conséquences quotidiennes mais aujourd'hui elle rajoute une inégalité supplémentaire à l'accès à la santé. C'est ce qui légitime notre demande de prise en compte des consultations téléphoniques classiques.

Il serait incompréhensible que la CNAM reste sur sa position au moment où nous appelons l'ensemble de la population à respecter le confinement. S'il en est ainsi, elle prend le risque de contribuer à l'isolement de certains de nos patients, en cette période difficile, notamment des plus fragiles et contribue à une perte de chance pour ces populations.

La téléconsultation n'est pas l'outil miracle pour tous ... pas encore

La FNCS demande à ce que des dispositions dérogatoires soient prises dans ce sens.

(1)Rapport défenseur des droits janvier 2019

Contacts :

Dr Hélène COLOMBANI, Présidente - president@fncs.org – Tél. : 06 68 05 94 20

Dr Marie PENICAUD, Secrétaire générale – 01 48 51 56 22